Burundi : légalité et légitimité de la Commission électorale remises en cause

@rib News, 07/06/2015 La CENI n'a plus d'existence Iégale au Burundi Par Me Pacelli Ndikumana «Â Au regadispositions pertinentes de la Constitution burundaise, la CENI, dans l'état actuel de sa composition, n'a aucune lé constitutionnelle et son existence Iégale est sérieusement compromise par la combinaison de trois facteurs ; à savoir la réduction du nombre des membres qui doivent être à cinq et une suspicion légitime que l'indépendance des membre n'est pas du tout garantie et enfin par l'incapacité constitutionnelle du Président de la République de remplacer le membres démissionnaires. Â», estime dans une analyse Me Pacelli Ndikumana. Lire l'intégralité de l'Analyse

https://www.arib.info Propulsé par Joomla! Généré: 25 April, 2024, 08:07